



Commune de Nivelles

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



**INSCRIPTION EN MAIRIE
JUSQU'AU 26 JUIN 2026**



Règlement:

Article 1 : Le concours des maisons fleuries est ouvert à tous les habitants de la commune de Nivelles après inscription auprès de la Mairie.

L'intérêt visé dans un concours est basé essentiellement sur la qualité de la décoration florale et de l'environnement.

Article 2 : Il sera tenu compte de différents types de floraisons (uniquement vue de la rue). Les candidats inscrits doivent présenter un espace suffisamment fleuri, coloré et varié, entretenu (propre, dés herbé, tondu...) dans les catégories :

- Façade fleurie.
- Cadre verdoyant.
- Jardin ou jardin en façade.

Article 3 : Une seule inscription par catégorie et par famille.

Article 4 : Le concours est organisé par le Maire, qui peut déléguer sa responsabilité, charger une personnalité de la commune ou un comité, de l'organisation du concours.

Article 5 : Le concours est jugé sur place par un jury local. Le jury peut décider de changer de catégorie.

Article 6 : L'adhésion au concours entraîne de fait par les candidats l'acceptation **sans réserve** des décisions prises par le jury.

Bulletin d'inscription

Ce bulletin doit être remis en mairie avant le **26 Juin 2026**.

M. ou Mme : _____

Adresse : _____

Cochez la catégorie de votre choix :

- Façade fleurie.
- Cadre verdoyant.
- Jardin et jardin en façade.

Contact : Mairie de NIVELLE 03.27.48.48.78 ou mairie.nivelles@wanadoo.fr

Passage du Jury: le 3 Juillet 2026